

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 décembre 2010

Étaient présents en Mairie de Cognin-les-Gorges à 20 h 00 :

Présents : Mesdames BOREL, BONTA, LAUDE, SIMOENS, AGERON. MM. GLENAT, FERROUILLAT, BAYLE, MATRAIRE, DURAND, REYNAUD-DULAURIER, MELGAREJO, MOURRE.

Excusés : L. MUZARD, M. DEGAUDENZI.

1/ Dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Extension du Collège de Vinay (SIGEC)

Le Conseil Municipal, après exposé de M. le Maire, se prononce pour la dissolution du SIGEC.

Ce syndicat a été créé en 1988 pour assurer l'extension du collège de Vinay. Les emprunts qu'il avait contractés sont soldés depuis 2006 et les remboursements de ceux émis par la commune de Vinay terminés depuis 2009.

Le SIGEC assure actuellement uniquement quelques dépenses de fonctionnement et assure en particulier des versements de subventions au collège, au foyer socio-éducatif et à l'association sportive.

A la dissolution de celui-ci, la Communauté de Communes de Vinay s'engage à maintenir ces subventions dans le même esprit par le biais des communes concernées.

2/ Cimetière

Une procédure de reprise des concessions en état d'abandon a été mise en place en 2007 par la commune. Des procès-verbaux ont été publiés et affichés le 05/11/2007, 04/11/2008 et 17/11/2009.

Les concessions désignées étant toujours en état d'abandon, trois ans après la mise en demeure et la publicité effectuées, conformément à l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les concessions portant les numéros :

- 31, de 6 m², appartenant à M. Alexandre BILLIARD,
- 69, de 4 m², appartenant à M. Alphonse BOSSAN,
- 70, de 2,5 m², appartenant à M. Paul BITH,
- 95, de 4 m², appartenant à M. Joseph THOMASSET,
- 96, de 2 m², appartenant à Melle Fernande MORIN,
- 99, de 2 m², appartenant à M. Léon GUIBOUD,
- 117, de 2 m², appartenant à M. Régis CONVERT,

dont les titres de concessions sont déposés aux archives communales et établis en date du 18/09/1887, sont reprises par la Commune.

Un arrêté municipal fixant les règles de ces reprises sera pris par le Maire et, après certification par la Préfecture, et sera publié et affiché.

3/ Electrification

Suite à notre demande, le Syndicat Energies de l'Isère (SE38) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux suivants : Renforcement poste « Vieux village » et antenne BT depuis poste « Bourg ».

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

1/ le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à	51 812 €
2/ le montant total des financements externes s'élèvent à	41 722 €
3/ les frais de maîtrise d'ouvrage (en fonctionnement) s'élèvent à	2 728 €

4/ la contribution aux investissements pour cette opération s'élève à

7 362 €

Afin de permettre au SE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SE38.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé, prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 7 362 €. La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage, réglée en fonctionnement, sera de 2 728 €.

4/ Transfert Eau/Assainissement

Conformément aux prescriptions de la Préfecture lors de l'obligation d'intégration au service Eau/Assainissement de la Communauté de Communes de Vinay, la seule latitude donnée était le lissage des tarifs communaux par rapport à ceux de la communauté de communes.

Après vote au Conseil Municipal, il est décidé de demander un alignement sur 5 ans pour l'eau potable et de 8 ans pour l'assainissement. Cette demande sera entérinée, ou pas, par le prochain conseil communautaire.

5/ Décision modificative : Budget Commune

Pour pallier au manque de crédit au chapitre 66 Intérêts, un virement de 2 865,20 € sera transféré du chapitre 022 Dépenses imprévues.

6/ Décision modificative : Budget Eau/Assainissement

Le chapitre 011 Entretien et réparation étant déficitaire de 657,80 €, cette somme sera transférée du chapitre 022 Dépenses imprévues.

7/ Réforme de la Taxe Professionnelle (TP)

M. le Maire présente au Conseil Municipal, l'incidence de la réforme de la TP sur la taxe d'habitation.

Sur les avis d'imposition, le part de la TP actuellement attribuée au Conseil Général, va devenir, en 2011, communautaire.

Devenant le principal levier pour les finances des EPCI (Communauté de Communes), cette dernière a décidé d'harmoniser son calcul dans le but d'impacter uniformément tous les contribuables de la CCV en cas d'augmentation. De ce fait, les contribuables de Cognin vont perdre l'abattement à la base de 15 % sur la future part communautaire et bénéficieront d'un abattement de 15 % pour 1 ou 2 personnes à charge et 15 % pour 3 personnes et plus, au lieu de 10 % et 15 %.

8/ Participation à la classe de mer

Sophie BOREL présente au Conseil Municipal le plan de financement de la classe de mer 2011 au Canet des Maures.

Pour un budget de 21 632 €, et une participation des familles à 130 € par enfant, il est demandé à la Mairie une participation de 16,22 € par élève, soit 1 232,72 € qui s'ajouterait aux 9 000 € du Sou des Ecoles, 760 € du SSI et 760 € du Conseil Général de l'Isère.

Considérant que les projets pédagogiques de ce type ont lieu tous les 3 ans, le Conseil Municipal accepte cette participation à l'unanimité.

9/ Ferme de réinsertion

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de l'association « La page, on tourne » qui accueillerait des gens en grande difficulté de réinsertion, sortant de prison en fin de peine ou en addiction d'alcool ou de drogue, à la ferme Boucher au Fleuret.

Le projet étant privé, la Commune n'a qu'un rôle d'information, une réunion, en présence de l'association, aura lieu mardi 07 décembre à la cantine, où toutes les personnes pourront exprimer leurs inquiétudes.